



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Disparités des valeurs ajoutées régionales et réforme de la PAC

Yves Léon, M Maurice Quinqu

Résumé

La réforme de la PAC va-t-elle modifier les disparités de revenus agricoles ? Dans cet article, la question est posée pour les régions françaises, dont on simule l'évolution des valeurs ajoutées agricoles d'ici à la fin de la période de transition. Cette projection permet d'évaluer les effets de la réforme sur l'offre de produits et la demande de facteurs variables. Par comparaison avec ce qu'aurait produit la prolongation de la politique passée, la nouvelle PAC procurerait un avantage relatif aux régions de grande culture. Les disparités interrégionales de valeur ajoutée par UTAF ne seraient pas modifiées.

Abstract

The distribution of the agricultural values added between french regions and the CAP reform

Will the CAP reform alter the agricultural incomes distribution ? In this paper the issue is addressed at the level of aggregate incomes for the French regions. Using a projection of regional accounts over the reform period the changes in products supply, derived demand and value added are assessed for each region. A comparison with the trend of the pre-reform CAP shows that the reform provides the cereals and oilseed regions with a relative advantage. Finally, the distribution of value added per family worker among French regions does not change.

Citer ce document / Cite this document :

Léon Yves, Quinqu Maurice. Disparités des valeurs ajoutées régionales et réforme de la PAC. In: Économie rurale. N°220-221, 1994. Les revenus agricoles. Session de printemps 1993, 13 et 14 mai, au IAM de Montpellier, organisée par Jean-Pierre Butault, Bernard Delord et Patrick Rio, chercheurs au Département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA. pp. 152-157;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4633>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_220_1_4633

Fichier pdf généré le 08/05/2018

DISPARITES DES VALEURS AJOUTEES AGRICOLES REGIONALES ET REFORME DE LA PAC

Yves LEON, Maurice QUINQU

INRA - Economie et Sociologie Rurales - Rennes

Résumé :

La réforme de la PAC va-t-elle modifier les disparités de revenus agricoles ? Dans cet article, la question est posée pour les régions françaises, dont on simule l'évolution des valeurs ajoutées agricoles d'ici à la fin de la période de transition. Cette projection permet d'évaluer les effets de la réforme sur l'offre de produits et la demande de facteurs variables. Par comparaison avec ce qu'aurait produit la prolongation de la politique passée, la nouvelle PAC procurerait un avantage relatif aux régions de grande culture. Les disparités inter-régionales de valeur ajoutée par UTAF ne seraient pas modifiées.

THE DISTRIBUTION OF THE AGRICULTURAL VALUES ADDED BETWEEN FRENCH REGIONS AND THE CAP REFORM

Summary :

Will the CAP reform alter the agricultural incomes distribution ? In this paper the issue is addressed at the level of aggregate incomes for the French regions. Using a projection of regional accounts over the reform period the changes in products supply, derived demand and value added are assessed for each region. A comparison with the trend of the pre-reform CAP shows that the reform provides the cereals and oilseed regions with a relative advantage. Finally, the distribution of value added per family worker among French regions does not change.

Les difficultés rencontrées par la Politique Agricole Commune depuis le début des années 80, du fait d'un coût budgétaire de plus en plus insupportable, ont alimenté une abondante réflexion sur les effets régionaux potentiels d'une réduction du soutien à l'agriculture par les prix, et plusieurs études se plaçant dans la perspective d'une baisse des prix institutionnels ont tenté d'en mesurer l'incidence sur les disparités interrégionales de revenus (Bonnieux et al., 1989, Becker et al., 1992).

La réforme de la PAC, décidée en mai 1992, donne un intérêt nouveau à cette réflexion car elle introduit plusieurs changements de grande ampleur dans le système de soutien (Guyomard et al., 1992). La mise en place, pour certaines productions, d'un dispositif d'aides directes à l'agriculteur, partiellement découplées des volumes produits en est, avec une baisse sensible des prix institutionnels correspondants, la caractéristique majeure. La réforme introduit par ailleurs des mesures prenant en compte les structures de production et le degré d'intensification. Certaines de ces mesures ont été prises dans une optique redistributive, pour rééquilibrer le soutien en faveur des petits producteurs de grandes cultures et

de viande bovine. D'autre part, la réforme ne touche qu'une partie des productions aidées, tandis que le lait, le sucre, les autres productions végétales et animales sont laissées pour l'instant de côté. On peut donc s'attendre à une recomposition notable du soutien, dont il importe d'estimer les conséquences à tous les niveaux, et en particulier sur les revenus agricoles¹.

Dans cet article², nous nous proposons d'estimer les effets de la réforme sur les valeurs ajoutées régionales. La première section sera consacrée à une analyse des réponses de l'offre de produits et de la demande de facteurs variables aux diverses mesures prises. Dans la seconde, nous discuterons les effets redistributifs de la nouvelle politique mise en place en les comparant à ce qu'aurait donné la prolongation des tendances passées.

1. - Les contraintes de place ne permettent pas de faire figurer l'annexe méthodologique de cet article. Les lecteurs intéressés peuvent se la procurer auprès des auteurs.

2. - Les auteurs remercient le service régional de statistique agricole de la Région Bretagne pour l'aide apportée lors de cette étude.

1. UNE CERTAINE RECOMPOSITION DE L'OFFRE AGRICOLE EN FAVEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES

La réforme de la PAC s'est donné deux objectifs majeurs : maîtriser l'offre de céréales et d'oléoprotéagineux en combinant baisse des prix et gel de certaines terres, et amorcer la reconquête du marché intérieur de l'alimentation animale grâce à une incorporation accrue des productions communautaires dans la ration. Les autres mesures de maîtrise de l'offre (viande bovine) se déduisent directement de ces objectifs centraux et les compensations attribuées aux producteurs doivent permettre un maintien du revenu.

Il s'agit donc, dans cette section, d'examiner les effets potentiels de ces mesures au niveau régional, en réalisant une projection des comptes de l'agriculture à l'horizon 1996, année où la réforme sera pleinement mise en place et en comparant les résultats obtenus à ceux de la dernière année avant la réforme (année de base). Nous centrons l'analyse sur les grandes cultures et les productions animales en examinant également les conséquences des variations de l'offre sur la demande de consommations intermédiaires.

Cette évaluation, menée sur un horizon de trois ans, doit explicitement prendre en compte le caractère dynamique des ajustements opérés, car le progrès technique agissant sur les volumes offerts et demandés peut modifier rapidement les données du problème (Guyomard et al. 1991). Les inflexions qu'il introduit sont susceptibles de biaiser de façon significative les résultats de la politique attendue. De plus les rythmes de progrès technique pouvant être différents d'une région à l'autre, il importe d'en évaluer l'impact sur les comptes régionaux.

Les grandes cultures se trouvent au premier rang des productions concernées par la réforme. Elles sont affectées par trois types de mesures : baisse des prix compensés, gel modulé (avec compensations), incitations à la modération des rendements. En ce qui concerne la première, nous faisons l'hypothèse que les producteurs considèrent les compensations comme des compléments de prix (Guyomard et al., 1993). La compensation étant en principe totale, ils ne seraient donc pas conduits à réduire l'offre. A court terme, seuls deux facteurs joueraient à la baisse: le gel des terres et une possible extensification.

La contrainte imposée par le gel des terres dépend au niveau régional de l'importance des grandes cultures dans les livraisons agricoles totales et de la surface qu'elles occupent par exploitation³. Ainsi, la proportion de surface gelée est supérieure à 13 % dans les régions très orientées vers les grandes cultures et à structures de production concentrées : Bassin parisien et Poitou-Charentes.

3. Le taux de glissement surface - production est supposé égal à 1, ce qui correspond à la pratique d'une jachère rotationnelle.

La réduction des livraisons agricoles qu'elle entraîne est très significative, elle va de 9 % (Ile-de-France) à 4 % (Bourgogne et Poitou-Charentes). Les autres régions (d'élevage ou méditerranéennes) sont beaucoup moins concernées par cette mesure. Le taux de gel y est compris entre 11 et 4 % et la réduction des livraisons agricoles correspondantes est plus faible : de 3 à 1 % dans le Nord - Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et l'Aquitaine, inférieure à 1 % ailleurs.

L'extensification joue un rôle limité en raison des hypothèses faites; elle atteint de façon significative les zones de grande culture déjà évoquées, dont les livraisons sont diminuées de 1 à 2 % selon leur degré de spécialisation. Les régions d'élevage et méditerranéennes sont naturellement moins concernées par cet effet, qui fait chuter leurs livraisons de 0,4 % seulement.

Au total, la baisse de l'offre de céréales est de 8 à 10 % dans les régions de grande culture et de 4 à 7 % dans les régions d'élevage (tableau 1). Ces projections intègrent l'effet des gains de productivité. En leur absence, les livraisons de céréales auraient diminué beaucoup plus : de 12 à 18 %. Le progrès technique permet donc une compensation notable des pertes de volume entraînés par le gel des terres et l'extensification des céréales. Dans le cas des oléoprotéagineux, la réduction des volumes se situe à des niveaux assez comparables (de 2 à 7%) d'une région à l'autre. Elle est moindre que pour les céréales, à cause d'un rythme de progrès technique supposé plus élevé. Ce rythme diffère selon les régions et est plus rapide dans le Bassin parisien. Un calcul réalisé hors progrès technique donnerait par suite des résultats beaucoup plus contrastés au détriment des régions de grande culture (tableau 1).

La baisse des livraisons de grande culture, dans les régions orientées vers ces productions, réduit sensiblement la demande d'engrais et de phytosanitaires (8,9 à 17,4 %) ; l'impact croît avec leur degré de spécialisation. Par contre, la demande augmente dans plusieurs régions d'élevage : Bretagne (+ 3,5 %), Pays-de-la-Loire (+ 1,6 %), ainsi qu'en Provence - Côte-d'Azur (+ 1,2 %). Dans ces dernières régions, l'incidence négative du gel des terres ou de l'extensification (qui, par hypothèse, ne concerne que les grandes cultures) sur la demande d'engrais est plus faible que l'influence positive consécutive à l'expansion des productions animales et des productions végétales non contraintes par la réforme.

Comparées au dispositif décrit plus haut, les mesures prises pour les productions animales sont d'ampleur plus limitée et visent, tout en maîtrisant l'offre de viande bovine, à permettre une certaine extensification. En revanche, un effet d'expansion est attendu dans les productions hors-sol.

Tableau 1. Taux de variation de l'offre de céréales, des oléoprotéagineux et de la demande d'engrais et d'aliments du bétail entraînés par la réforme (en % par rapport à la situation 1992)

Illustration non autorisée à la diffusion

Source : SCEES, Comptes régionaux de l'agriculture et calculs des auteurs.

Compte tenu des compensations, considérées comme des compléments de prix, et du progrès technique, l'offre de viande bovine croît de 3 % sur la période, tandis que les livraisons de porcs, volailles et oeufs, tirées par la baisse du prix des aliments achetés, augmentent de 19 %. Au niveau régional, la combinaison de ces deux mouvements aboutit à une expansion forte de l'offre de productions animales dans les régions intensives: Bretagne (+ 10 %), Pays-de-la-Loire (+ 7 %) et Nord-Pas-de-Calais (+ 6 %), moindre dans les régions d'élevage à production bovine plus traditionnelle : + 4 % en Auvergne et Limousin. Du fait de la réduction des quotas laitiers de 2 %, la croissance des livraisons animales se situe autour de 2 à 3 % dans les zones plus laitières (Basse-Normandie). Là encore, les gains de productivité jouent un rôle-clé, car ils sont à l'origine de la moitié du taux d'expansion des productions hors-sol.

L'augmentation des livraisons animales se répercute sur la demande d'aliments du bétail. Son accroissement est fort (de 11 à 13 %) dans trois régions d'élevage caractérisées par un pourcentage des livraisons de lait faible par rapport aux livraisons totales (Limousin) ou une part des livraisons de porcs-volailles-oeufs élevée

(Bretagne, Pays-de-la-Loire). A l'inverse, il est modéré dans deux régions où la part de la production laitière est importante et les productions hors-sol peu développées (Basse-Normandie, Franche-Comté). Le blocage du niveau de la production laitière (quotas) d'une part, et, pour le hors-sol, le fort taux de progrès technique, combiné à un rapport dépenses d'aliments du bétail/livraisons élevé (supérieur aux deux-tiers) sont à l'origine de cette disparité.

2. DES DISPARITES DE VALEUR AJOUTEE REGIONALE MAINTENUES

L'effet de la réforme sur les livraisons totales varie donc notablement d'une région à l'autre, selon la structure de la production. Le progrès technique à l'offre et à la demande dérivée corrige l'effet-volume dû aux dispositions de la réforme et permet une certaine compensation. Enfin, cette compensation est atténuée par l'hypothèse d'extensification qui "ralentit" le progrès technique sur les céréales et les oléoprotéagineux.

L'effet-prix engendré par les dispositions de la réforme, auxquelles se combinent les variations de prix enregistrées pour les produits non directement concernés par celle-ci, exerce une forte pression à

la baisse sur la valeur des livraisons. Les régions céréalières subissent la baisse la plus considérable (de -22 % dans le Centre et en Ile-de-France à -11 % en Champagne-Ardenne), tandis que dans les régions plus mixtes ou tournées vers l'élevage, la valeur des livraisons diminue moins (de -10 à -3 %). Enfin, dans les régions méditerranéennes, la variation de prix positive enregistrée sur les autres produits végétaux entraîne une croissance légère de la valeur des livraisons (+3 %).

Comme le prix des consommations intermédiaires d'origine industrielle ne devrait pas être affecté par la réforme, la valeur ajoutée avant compensation subit donc dans la plupart des régions une baisse de plus grande ampleur que celle des livraisons. Pour évaluer l'impact d'ensemble de la réforme, on introduit les compensations et l'on tient compte du taux d'inflation prévisible (3 % par an) au cours de la période étudiée. Cette hypothèse permet de comparer la valeur ajoutée compensée en valeur réelle à celle de l'année de base (tableau 2).

Tableau 2. Taux de variation de la valeur ajoutée globale 96/92

Illustration non autorisée à la diffusion

Source : SCEES, Comptes régionaux de l'agriculture et calculs des auteurs.

Dans le tableau 2, on rapproche deux séries de résultats concernant la valeur ajoutée : une simulation tendancielle représentant l'évolution qui se serait produite en l'absence de réforme, et une simulation des effets de la réforme. C'est cette comparaison qui paraît la plus pertinente, bien que l'on puisse aussi mettre en relation la situation de

départ (avant réforme) et la situation d'arrivée (après réforme).

La projection tendancielle montre qu'avec le maintien de la politique traditionnelle, la valeur ajoutée de l'agriculture française aurait perdu 7,7 % entre 1993 et 1996. Cette baisse moyenne recouvre des situations contrastées. En général, les régions de grande culture subissent une chute de valeur ajoutée nettement plus forte (de -12 % en Haute-Normandie à -16 % en Ile-de-France), alors que les régions d'élevage bovin orientées vers le lait ou la viande sont moins touchées (de -2,5 % dans le Limousin à -5,9 % en Basse-Normandie). Les régions à structure productive diversifiée (Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Midi-Pyrénées) se situent autour de la moyenne nationale, tandis que les régions méditerranéennes voient leur situation relative s'améliorer.

La réforme conduit à une réduction substantielle de la perte de valeur ajoutée. En moyenne, le "gain" est de 3,6 %, la valeur ajoutée nationale ne baissant plus que de 4,1 %. Cet écart est inégalement réparti selon les régions. Ainsi, la situation des régions céréalières s'améliore relativement (la perte de valeur ajoutée s'étagé maintenant de -4,9 % en Picardie à -8,2 % en Ile-de-France). Les changements sont significatifs dans la plupart des régions. Le Limousin bénéficie largement de la réforme, par le jeu de fortes compensations, alors que les régions méditerranéennes se situent plus en dehors de son champ d'action (carte).

La réforme permet donc de ralentir la baisse de valeur ajoutée qui se produirait dans la plupart des régions françaises en prolongeant les tendances passées ; cet effet modérateur est différencié selon les zones : il est fort dans les régions de grande culture, les régions laitières et les zones d'élevage bovin extensif, plus modéré dans les zones moins spécialisées, inexistant dans les régions méditerranéennes. L'opposition entre les régions du Bassin Parisien et ces dernières ne fait que refléter l'orientation de la réforme, centrée sur les grandes cultures et ne prenant pas en compte les autres productions végétales. Par ailleurs, le système de compensations avantage les régions laitières (prime maïs-fourrage) et d'élevage extensif (seuil de majoration de primes, petits producteurs), mais gomme l'avantage relatif que pourraient retirer de la baisse du prix des céréales les régions transformatrices comme la Bretagne.

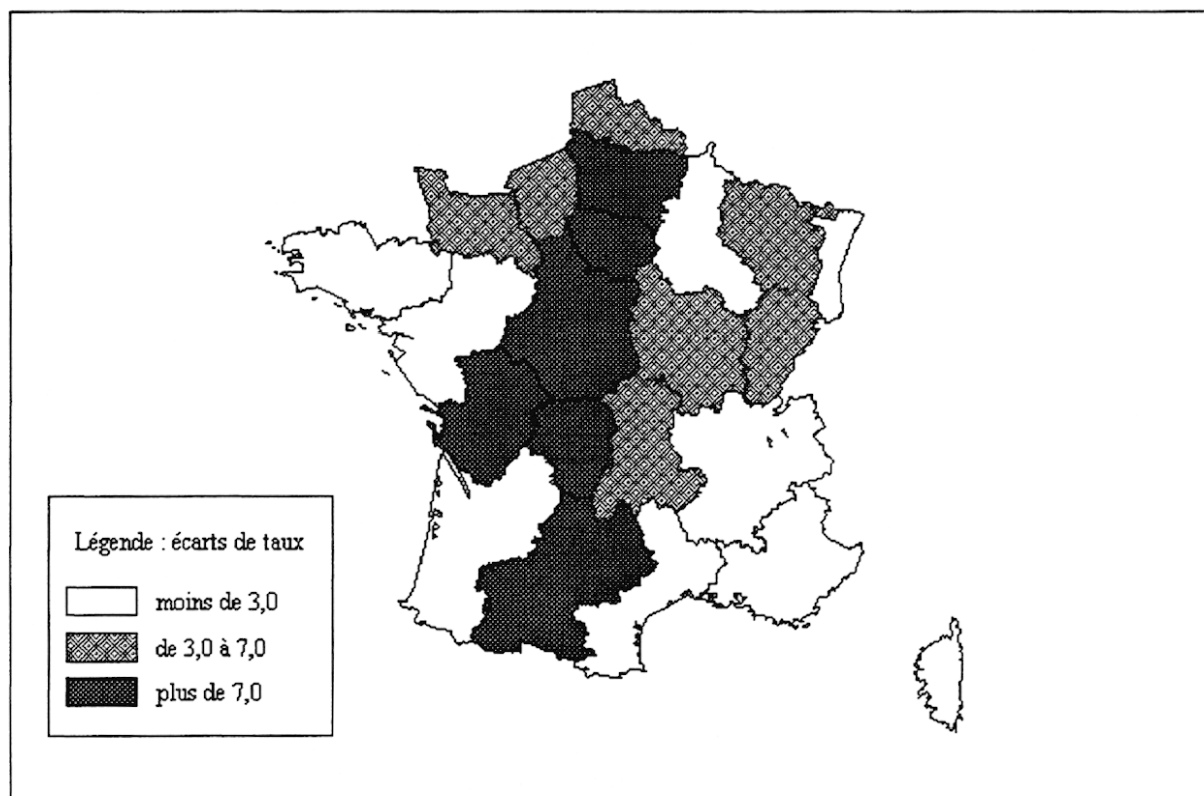
Les régions de grande culture seraient donc mieux protégées par le système des baisses de prix compensées contre la dégradation de la valeur ajoutée inscrite dans les tendances de la politique passée, que les autres régions. La position relative de leurs producteurs serait donc plutôt renforcée par la réforme. Cette conclusion dépend évidemment des hypothèses faites sur le progrès technique, que l'on a supposé autonome (mise à part l'hypothèse d'extensification) et non influencé par les rapports de prix. Le poids donné à cette

hypothèse détermine l'ampleur de l'effet correcteur obtenu.

Enfin, l'effet sur la répartition des valeurs ajoutées régionales peut être apprécié en comparant : la valeur ajoutée par travailleur avant la réforme, le résultat correspondant en simulation tendancielle

et, enfin le résultat après réforme. La simulation est réalisée en supposant, pour chaque région, une baisse annuelle de la population active agricole familiale (estimée en unité de travail agricole familial) identique à celle relevée au cours de la période 1988-91.

Carte. Ecart entre les taux de variation de la valeur ajoutée globale (taux réforme - taux tendanciel).



Exemple : pour la Franche-Comté, l'écart est égal à 4,6 (taux de réforme = -1,3%, taux tendanciel = -5,9%)

Avec cette hypothèse, la valeur ajoutée par UTAF augmente, en francs constants, d'environ 4 % par an avec la projection tendancielle, et de 5,3 % par an avec la réforme. La baisse de la population active familiale variant assez peu d'une région à l'autre (de l'ordre de 4 % par an en moyenne), cette variable n'est pas susceptible d'influer beaucoup sur l'évolution relative de la valeur ajoutée par UTAF. De fait, les régions que la réforme avantagerait relativement aux autres, du point de vue de l'évolution de la valeur ajoutée globale, sont également celles dont la valeur ajoutée par UTAF augmente le plus avec la réforme : Bassin parisien, sauf Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Franche-Comté, Auvergne et Limousin.

Les changements de valeur ajoutée par UTAF sont trop peu importants (compte tenu des écarts qui existent au départ) pour que la place des régions dans un classement selon ce critère soit modifiée. En fait, la réforme de la PAC ne modifie pas les situations acquises : l'ampleur des disparités reste la même comme le montre le calcul du coefficient de variation de la valeur ajoutée régionale par actif familial ; il est de 0,52 pour l'année de base et

passé à 0,50. Il n'y aurait donc pas de rééquilibrage des valeurs ajoutées régionales à attendre de la réforme, au moins à l'issue de la période de transition.

CONCLUSION

Une simulation des conséquences prévisibles de la réforme sur la situation des valeurs ajoutées régionales à l'issue de la période de transition montre que la valeur ajoutée moyenne française baisse de 4,1 % en valeur réelle. La quasi-totalité des régions suit cette tendance avec des différences assez sensibles (de - 8,2 % en Ile-de-France à - 1,3 % en Franche-Comté), les régions de grande culture étant plus touchées que la moyenne. Cette simulation tient compte de l'effet du progrès technique, qui selon l'hypothèse faite - progrès technique autonome - amortit notablement les conséquences de la réduction de l'offre sur la valeur ajoutée en volume.

Très logiquement, la réforme réduit les livraisons des régions de grande culture. En revanche, celles des zones d'élevage augmentent, quel que soit le type de production dominant. La compensation des

baisses de prix par les aides directes joue le rôle attendu et l'évolution de la valeur ajoutée est plus favorable, dans toutes les régions, que celle qui résulterait de la prolongation de la politique passée.

Toutefois, de ce point de vue, l'ensemble du système procure un avantage relatif aux régions de

grande culture par rapport aux régions d'élevage et surtout aux zones méditerranéennes. Par suite, l'effet redistributif de la réforme apprécié au niveau de la valeur ajoutée par unité de travail familial serait pratiquement nul, les disparités existantes se maintenant sans changement appréciable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BECKER (H.), GUYOMARD (H.), LEON (Y.), 1992. - Impact régional d'une libéralisation des politiques agricoles, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 1, pp. 93-114.

BONNIEUX (F.), MAHE (L.-P.), RAINELLI (P.), 1989. - La politique européenne des prix et les problèmes agricoles régionaux français, *Revue du marché Commun*, n° 326, pp. 248-255.

GUYOMARD (H.), LE MOUËL (C.), SURRY (Y.), 1993. - Les effets de la réforme de la politique agricole commune sur les marchés céréaliers communautaires : analyse exploratoire, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n° 27, pp. 7-41.

GUYOMARD (H.), MAHE (L.P.), TAVERA (C.), TROCHET (T.), 1991. - Technical Change and EC-US Agricultural Trade Liberalization, *Journal of Agricultural Economics*, n° 42, pp. 119 - 137.

GUYOMARD (H.), LEON (Y.), MAHE (L.P.), 1992. - La réforme de la PAC et les négociations du GATT : un pas nécessaire pour un compromis minimal ?, *Economie et statistique*, n° 254-255, pp. 41-61.

SCEES, 1993. - Les matières premières de l'alimentation animale en 1991, Agreste - *Données chiffrées-IAA*, n° 3.

SCEES, 1992. - Dépenses liées aux bovins, porcins, ovins et caprins pour la période du 1/12/88 au 30/11/89 : enquêtes animales au 1/12/89, tableaux non publiés.